

Les banques d'alimentation : remède temporaire à l'insuffisance de la couverture sociale

Les gens du Nouveau-Brunswick qui ont participé aux séances de dialogue en vue d' « Élaborer un plan de réduction de la pauvreté » affirment que le coût élevé d'une alimentation nutritive est une importante source de stress financier pour les personnes pauvres. Plusieurs participants ont dit qu'ils connaissaient l'importance de bien se nourrir, mais qu'ils devraient consacrer une proportion considérable de leur revenu à l'épicerie s'ils voulaient y parvenir. La réflexion suivante est revenue souvent : les gens ayant un faible revenu achètent des aliments moins nutritifs parce qu'ils sont moins chersⁱ. Certains des interlocuteurs ont suggéré de hausser le financement des banques alimentairesⁱⁱ.

À la suite du dévoilement, en novembre 2009, du plan de réduction de la pauvreté du Nouveau-Brunswick, « Ensemble pour vaincre la pauvreté », le ministère du Développement social a lancé un sondage auprès des banques d'alimentation et des soupes populaires. Étant donné que le Front commun pour la justice sociale a pour mission de faire des interventions publiques portant sur les divers enjeux de la vie des citoyens pauvres, les membres du FCJS ont rédigé un mémoire de 12 pages ayant pour titre « Vue d'ensemble des banques d'alimentation et des soupes populaires » ([Food Banks and Soup Kitchens: An Overview](#)). La version complète du mémoire figure sur le site Web anglais du FCJS.

Les membres du Front commun ont produit une série de recommandations dont la mise en œuvre aura pour effet d'améliorer considérablement l'existence des gens qui ont recours aux banques alimentaires et aux soupes populaires. Elles sont regroupées sous trois rubriques : 1) augmentation du soutien financier accordé aux personnes qui vivent dans la pauvreté et aux banques alimentaires qui leur viennent en aide; 2) perfectionnement des pratiques administratives et des mesures de contrôle de la qualité, et 3) séances de perfectionnement des habiletés en cuisine et en jardinage offertes aux gens qui fréquentent les banques alimentaires.

1. Augmentation du soutien financier accordé aux personnes qui vivent dans la pauvreté et aux banques alimentaires qui leur viennent en aide.

Les recommandations suivantes s'adressent au ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick :

1. Augmenter les taux d'assistance sociale de manière à donner aux bénéficiaires les moyens d'acheter des aliments nutritifs et qui correspondent à leurs habitudes alimentaires.
2. Fournir un financement plus généreux et plus stable aux banques d'alimentation et aux soupes populaires tant que le niveau de pauvreté demeurera élevé au Nouveau-Brunswick.
3. Grâce à un supplément de financement du gouvernement, permettre aux banques d'alimentation et aux soupes populaires d'offrir une plus grande variété d'aliments nutritifs, Cela aura un effet positif compensatoire sur l'état de santé des gens et réduira les dépenses provinciales en soins de santé prodigués aux clients des banques d'alimentation.
4. Augmenter la proportion de personnel qualifié rémunéré dans les banques d'alimentation et les soupes populaires.
5. Subventionner les billets d'autobus ou d'autres moyens de transport des clients n'ayant pas la capacité de marcher pour aller chercher de la nourriture soit à une banque d'alimentation ou à une soupe populaire.

2. Perfectionnement des pratiques administratives et des mesures de contrôle de la qualité.

Les recommandations suivantes s'adressent aux gestionnaires des banques d'alimentation et des soupes populaires :

1. Étudier les structures administratives des banques d'alimentation et des soupes populaires afin d'assurer que les conseils d'administration comportent des représentants des usagers des banques alimentaires et des soupes populaires.
2. Mettre en place un mécanisme permettant aux clients de faire connaître leurs suggestions pour améliorer les services ainsi que de porter plainte.
3. Afficher sur les lieux de la banques alimentaire ou de la soupe populaire, une liste à jour et approuvée par le gouvernement de leurs politiques et règlements en matière de distribution des aliments, qui devront être respectées en tout temps.
4. Demander que tous les membres du personnel des banques d'alimentation et des soupes populaires respectent la totalité des règlements et politiques d'hygiène provinciales. Ces établissements devraient être tenus de respecter les procédures de contrôle de la qualité et les mesures d'hygiène obligatoires dans tous les établissements de restauration.
5. S'assurer que le personnel et les bénévoles jettent les aliments donnés qui ont commencé à se gâter ou à s'abîmer, ou dont la date de fraîcheur est largement dépassée.
6. Veiller à donner à l'ensemble du personnel et des bénévoles des banques d'alimentation et des soupes populaires la formation voulue pour qu'ils sachent comment traiter les clients avec respect et sans discrimination. La formulation des politiques dans ce domaine revient aux conseils d'administration et leur mise en œuvre doit être surveillée de près.
7. Maintenir l'inventaire des aliments qui sont livrés aux banques d'alimentation et aux soupes populaires dans la région.
8. Rallonger les heures d'ouverture des banques d'alimentation afin d'améliorer l'accès des usagers.

3. Séances de perfectionnement des habiletés en cuisine et en jardinage offertes aux gens qui fréquentent les banques alimentaires.

En collaboration avec les municipalités et les organismes dans la collectivité, il est recommandé que, dans la mesure du possible, les banques d'alimentation et les soupes populaires ajoutent à leurs services afin d'aider leurs clients à s'impliquer davantage pour s'assurer d'avoir une bonne alimentation et de faire de bons choix alimentaires.

1. Organiser des séances de formation pour que les clients des banques alimentaires améliorent leur aptitude 1) à préparer une gamme plus variée d'aliments, 2) à lire les données nutritives sur les étiquettes, et 3) à maîtriser quelques nouvelles recettes simples.
2. Organiser des projets de jardins communautaires. Cette activité permettrait à des gens ayant un faible revenu de récolter leurs propres légumes frais pendant une partie de l'année.

En 1981, la première banque d'alimentation ouvrait ses portes à titre de mesure temporaire pour aider les gens lors d'une crise économiqueⁱⁱⁱ. On croyait alors que la situation s'améliorerait dans deux ou trois ans. Vingt-neuf ans plus tard, les banques d'alimentation font partie du paysage canadien. On ne les considère plus anormales : elles ont acceptées comme partie de la réalité sociale au Canada et aussi au Nouveau-Brunswick. Comment pouvons-nous nous targuer d'être parmi les meilleurs pays au monde lorsque Banques alimentaires Canada^{iv} rapporte qu'en mars 2009, 794 738 citoyens canadiens ont eu recours à une banque d'alimentation, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2008. Seulement dans la province du Nouveau-Brunswick, 17 889 personnes ont reçu de l'aide d'une des 64 banques d'alimentation affiliées.

Il s'agit là d'une augmentation de 14 % par rapport à 2008. Les enfants du Nouveau-Brunswick constituaient 34 % des clients des banques d'alimentation en 2009.

Les banques d'alimentation et les soupes populaires sont signes d'un sérieux démaillage de notre filet de protection sociale. Elles nous indiquent que nos gouvernements fédéral et provincial ainsi que certaines sociétés commerciales privées ne sont pas intéressés à opérer un véritable changement dans la redistribution des richesses de manière à faire diminuer le nombre des citoyens et citoyennes qui vivent dans la pauvreté et sont obligés d'avoir recours aux banques d'alimentation.

ⁱ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Rapport « Ce qui s'est dit - Un chœur de voix », p. 12

ⁱⁱ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Rapport « Ce qui s'est dit - Un chœur de voix », p. 46

ⁱⁱⁱ Ouverture en 1981 de la première banque d'alimentation à Edmonton en Alberta.

^{iv} Banques alimentaires Canada. Bilan-faim 2009. Rapport détaillé sur la faim et le recours aux banques alimentaires au Canada, et recommandations de changements.